

**CENTRE D'EXCELLENCE
AFRICAIN EN MATHÉMATIQUE,
INFORMATIQUE ET TECHNOLOGIE
DE L'INFORMATION ET DE LA
COMMUNICATION
(CEA-MITIC)**

**RAPPORT D'AUDIT DES
COMPTES**

**Exercice clos le 31 Décembre
2016**

DEFINITIF

Grant Thornton

6^e étage Immeuble Clairafrique
Rue Malenfant - Dakar Plateau
BP 7642 - Dakar
T 00 221 33 889 70 70
F 00 221 33 821 10 70
E grantthornton@sn.gt.com

www.grantthornton.sn

**Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes**
Membre de Grant Thornton International

GLOSSAIRE

CEA-MITIC	Centre d'Excellence Africain en Mathématiques, Informatique et Technologie de l'Information et de la Communication
UGB	Université Gaston Berger
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation du Droit des Affaires

A Monsieur le Directeur de la Coopération et des Financements Extérieurs

**Centre d'Excellence Africain en Mathématiques, Informatique
Et Technologies de l'information et de la Communication (CEA-MITIC)**

DAKAR

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS DU CEA-MITIC

Exercice clos le 31 décembre 2016

Monsieur le Directeur,

En exécution de notre mission d'audit des comptes du Centre d'Excellence Africain en Mathématique, Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (CEA-MITIC), nous avons vérifié les états financiers dudit Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Ces états financiers, joints en annexe, comprennent :

- Un état des ressources (fonds reçus de l'IDA, fonds de contrepartie etc) et des emplois (dépenses engagés au cours de l'exercice considéré) ;
- Un état des transactions des comptes désignés ;
- Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Centre, les soldes bancaires les autres actifs et passifs du Projet et les engagements, le cas échéant ;
- Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
- La liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du centre ;
- Les états financiers requis par le SYSCOHADA ;
- L'état de réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale d'une part et les fonds décaissés par la Banque Mondiale d'autre part.

RESPONSABILITE DE L'UNITE DE COORDINATION DU CEA-MITIC

La coordination du CEA-MITIC est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des Etats financiers annuels de synthèse, conformément aux normes du Système Comptable OHADA. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

RESPONSABILITE DE L'AUDITEUR

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit établies par l'IFAC à l'exception du point de limitation évoqué dans le paragraphe fondement de notre opinion d'audit avec réserve.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables retenues pour l'arrêté des comptes, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable pour fonder notre opinion d'audit assortie de réserve.

FONDEMENT DE NOTRE OPINION AVEC RESERVE

Au courant de l'exercice sous revue, un compte bancaire a été ouvert au niveau de la BICIS pour recevoir les recettes des activités génératrices de revenus et les subventions reçues par les chercheurs de l'UGB de Saint Louis et provenant d'autres bailleurs. En effet, ce compte bancaire du CEA-MITIC enregistre en plus des revenus du projet les subventions allouées par d'autres organismes aux chercheurs de l'université.

Par contre, le projet n'a pas effectué le rapprochement bancaire de ce compte afin d'expliquer l'écart relevé de KF CFA 6 353 entre le solde du relevé bancaire d'un montant de KF CFA 37 716 et le solde comptable du compte d'un montant de KF CFA 44 069.

En outre, nous n'avons pas reçu les réponses aux demandes de confirmation adressées à la Banque BICIS avec qui le CEA-MITIC entretient des relations d'affaires.

Par conséquent, nous ne pouvons nous assurer d'une part de la réalité et de l'exhaustivité du solde du compte BICIS activités génératrices de revenus d'un montant de KF CFA 44 069 et d'autre part de l'inexistence d'engagements pouvant avoir un impact sur les états financiers du CEA-MITIC.

OPINION AVEC RESERVE

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points soulevés dans la partie « fondement de notre opinion avec réserve », les états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, joints au présent rapport, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière du Centre à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le système comptable OHADA.

PARAGRAPHE D'OBSERVATIONS

Nous attirons votre attention sur les trois (3) points suivants de la note complémentaire aux états financiers :

- Le projet a bénéficié des avantages fiscaux accordés par l'administration à l'université Gaston Berger. En effet, le centre ne dispose pas, à titre personnel, d'une exonération à la TVA. L'avantage fiscal de l'UGB a été appliqué sur certaines factures, payées en hors taxes sans que le visa d'exonération n'y soit apposé.
- Les termes de références de l'audit du projet avaient suggéré en plus des états financiers annuels prévus par le droit comptable, un certain nombre de document dont les notes sur les états financiers annuel. Nous vous informons que le document relatant les notes sur les états financiers n'a pas été produit par le projet CEA-MITIC au titre de l'exercice 2016.

- Le projet assure, en dehors des fonds générés par les activités génératrices de revenus et des fonds de la banque, la gestion des subventions reçues par les chercheurs de l'UGB de Saint Louis et provenant d'autres bailleurs. En effet, le compte BICIS ouvert pour l'encaissement des recettes générées par les activités génératrices de revenus, est aussi utilisé pour l'encaissement de ces subventions. Par conséquent, le solde du compte BICIS revenus générés inclut la trésorerie disponible de ces projet pour un montant global de KF CFA 23 250.

Ces points ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

PRINCIPALES FAIBLESSES DU CONTROLE INTERNE

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne ainsi que les procédures. Cet examen a été effectué pour évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière dans le but de déterminer la nature, l'étendue et le calendrier des travaux nécessaires à l'expression de notre opinion sur les états financiers.

Il ne met donc pas nécessairement en évidence toutes les améliorations qu'une étude spécifique et plus détaillée pourrait éventuellement révéler, notamment celles qui n'affectent pas de manière significative les états financiers.

Au terme de notre mission, nous avons relevé un certain nombre d'éléments qui vous sont soumis dans notre lettre de recommandations.

NON-CONFORMITE AVEC LES TERMES DE L'ACCORD DE FINANCEMENT

Nous n'avons pas décelé de cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement.

OPINION SUR LA CONFORMITE DES DECAISSEMENTS PAR RAPPORT A L'ATTEINTE DES INDICATEURS

Aucun décaissement n'a été effectué par l'IDA au courant de l'exercice 2016.

OPINION SUR L'EXACTITUDE ET L'ELIGIBILITE DES DEPENSES AYANT DONNE LIEU A DES RETRAITS

En exécution de notre mission d'audit des comptes du Centre d'Excellence Africain en Mathématique, Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (CEA-MITIC) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons vérifié les relevés de dépenses et les mouvements du compte désigné ci-joints.

A l'issue de nos diligences, nous avons relevé le constat suivant :

- Le CEA-MITIC n'a pas mis en place un dispositif de suivi budgétaire lui permettant d'avoir chaque trimestre, conformément au manuel de gestion financière, en temps réel des explications pertinentes sur les écarts budget/ réalisation, d'apporter les corrections nécessaires au trimestre suivant et de prendre contact avec la banque afin d'obtenir une autorisation sur ces dépassements.
Par conséquent, nous ne pouvons pas nous assurer de l'inexistence de dépassement devant être autorisés préalablement par la banque malgré les tests alternatifs effectués.
- Au courant de l'exercice sous revue, des frais d'emballages et de transport d'un montant de F Cfa 1 024 ont été supportés par le CEA-MITIC pour l'acheminement d'un don de matériel pour le laboratoire physique de l'UFR-SAT. Toutefois, cette dépense a été imputé sur la rubrique infrastructures et équipement alors qu'elle n'est pas prévue par le PTBA de 2016.

A notre avis, à l'exception des constats évoqués ci-dessus, les relevés de dépenses et les mouvements du compte désigné qui nous ont été soumis ainsi que les procédures de contrôle interne et les procédures utilisées pour l'établissement de ces documents fournissent une base fiable pour justifier les demandes de retraits de fonds.

OPINION SUR LA MOBILISATION ET L'UTILISATION DES FONDS ISSUS DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

En exécution de notre mission d'audit des comptes du Centre d'Excellence Africain en Mathématique, Informatique et Technologies de l'Information et de la Communication (CEA-MITIC) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons vérifié les fonds issus des activités génératrices de revenus d'un montant de KF CFA 71 454.

Au courant de l'exercice sous revue, un compte bancaire a été ouvert au niveau de la BICIS pour recevoir les recettes des activités génératrices de revenus et les subventions reçues par les chercheurs de l'UGB de Saint Louis et provenant d'autres bailleurs. En effet, ce compte bancaire du CEA-MITIC enregistre, en plus des revenus du projet, les subventions allouées par d'autres organismes aux chercheurs de l'université.

A notre avis, à l'exception du constat évoqué ci-dessus, les fonds issus des activités génératrices de revenus sont présentés de manière exhaustive et sincère dans les états financiers joints au présent rapport.

Dakar, le 30 juin 2017

Mansour GAYE
Associé